

MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjointes - Mme GOUELLE - Mme LAMY - Mme LEROY - Mme LEFRANC - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. COULOMBIER - M. BRETHON

Absents : M. PAUL - M. DESBISSONS - Mme BINARD

Secrétaire de séance : Mme LEMOUSSU

- Frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2014.

Monsieur le Maire présente le calcul des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Sartilly pour l'année scolaire 2013-2014, pour un total de 196 059.68 €. Il y avait 302 élèves, par conséquent le coût par élève est de 649.20 €, soit une augmentation de 48.89 € par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser cette somme de 649.20 € à l'Ecole privée Sainte Thérèse de Sartilly au prorata des élèves domiciliés dans la commune, et de la réclamer aux communes de résidence des élèves rattachés à la commune et inscrits dans les écoles publiques de Sartilly.

- Budget communal 2014 – Décision modificative n° 4.

Il manque des crédits pour payer les frais de notaire dans le cadre de la cession gratuite de la voirie du lotissement rue du Manoir de M. Esnault et de l'acquisition d'un reliquat de voirie du lotissement de M. Herpin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les crédits inscrits sur le Budget Primitif 2014 :

- 2111/21 : + 1 452.48 €

- 2031/20 : - 1 452.48 €.

- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur LUCAS rappelle que chaque conseiller a été destinataire du rapport de la CLECT et propose une étude détaillée du calcul de l'attribution de compensation suite à l'application de la FPU (fiscalité professionnelle unique) et aux compétences transférées et restituées. De cette étude, il ressort que la compensation fiscale est de 200 786 €, le coût des compétences transférées de 132 272 € et le reversement pour les compétences restituées de 85 318 €. La compensation annuelle de la part de la communauté de communes sera donc de 153 832 € (200 786 – 132 272 + 85 318). Elle sera modifiée uniquement si de nouvelles compétences sont transférées ou restituées.

Monsieur le Maire précise que le rapport de la CLECT doit être approuvé à la majorité

qualifiée des conseils municipaux pour être applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT par 15 voix pour et 1 abstention (M. BRETHON).

- Contournement de Sartilly.

Anticipant la fin des travaux pour le contournement de Sartilly, le département demande le transfert de deux routes départementales (RD 61 et RD 261) en voirie communale.

Concernant la RD 61 (route de Carolles), le conseil accepte la demande. A l'inverse, pour la RD 261, le conseil décide de donner une réponse négative, la raison étant que la route est trop abimée et ne peut être acceptée en l'état.

- Acquisition de la parcelle cadastrée ZI n°42 (près du stade).

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a recontacté la propriétaire pour renégocier le prix de cette parcelle de 6480 m². La propriétaire a proposé par courrier la somme de 15 000 € frais d'agence inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour acquérir cette parcelle.

- Compte rendu de la Commission voirie du 18 septembre 2014.

Claude FOURRÉ, adjoint aux travaux, donne le compte rendu de la Commission voirie du 18 septembre.

Les travaux d'entrée en agglomération côté Granville sont réalisés depuis quelques mois. Côté route de Genêts, les aménagements ont été réalisés plus vite que prévu, avec la participation financière du Conseil Général grâce au reliquat d'une enveloppe destinée à la remise en état des structures départementales suite à l'accueil des Jeux Equestres Mondiaux. Concernant l'entrée d'agglomération sur le RD 973 côté Avranches, il faudra attendre le début de l'année 2015 pour réaliser l'aménagement des bas côtés, car les travaux de renforcement de la ligne ERDF avec circulation alternée ont duré plus longtemps que prévu et les travaux de raccordement de la voirie sur le giratoire sud vont débiter prochainement pour une durée de trois mois avec les mêmes contraintes de circulation. Monsieur BRETHON fait remarquer que les enfants qui empruntent les bas côtés devront encore attendre une partie de l'hiver pour avoir l'aménagement pourtant très attendu.

Concernant les travaux de la Place de la Mairie et du bourg suite au contournement, la Commission, vu l'importance du projet, souhaite le concours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Commission voudrait que les travaux de voirie définitive du lotissement « Fonteny II » soient réalisés. Le gros œuvre du dernier pavillon en construction étant terminé, Monsieur FOURRÉ va contacter l'entreprise de maîtrise d'œuvre pour lui faire part de l'intention de la Commission.

Afin de dissuader l'occupation des terrains communaux sans autorisation (terrains de football, plaine hippique), la Commission propose la pose de portiques à chaque extrémité du chemin bordant le terrain de football et la plaine hippique ainsi qu'à l'entrée du château d'eau.

Pour information, Monsieur FOURRÉ indique que les travaux du bassin pour la réserve d'eau incendie à l'entreprise Gouelle se termineront bientôt avec la réalisation d'un muret de sécurisation demandé par les pompiers et qui sera édifié prochainement.

Une réflexion est en cours pour la pose de ralentisseurs route de Genêts et à l'entrée de l'agglomération route de La Haye Pesnel.

Monsieur BRETHON rappelle que la PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) doit être validé pour la fin de l'année. Monsieur FOURRÉ se propose de revoir cette question lors d'une prochaine réunion.

- Enquête publique relative à la régularisation de l'élevage de porcs « Outremer » sur les communes de Saint-Pierre-Langers et La Lucerne d'Outremer.

L'article 4 d'un arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2014 dispose que les conseils municipaux des communes concernées par l'épandage des lisiers et des fumiers provenant de l'établissement d'élevage de porcs « Outremer », sis au lieu-dit « Le Rouy » situé sur les communes de Saint-Pierre-Langers et La Lucerne d'Outremer, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation d'exploiter ledit établissement (régularisation),

La commune de Sartilly étant concernée par le plan d'épandage, il appartient donc au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation par 11 voix pour, 2 contre (Mme FILLEUL et Mme LE PUIL) et 3 abstentions (M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LEMOUSSU - M. BRETHON).

- Prémption.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour un terrain de 2 716 m² (cadastré ZB 87). Cette parcelle est située à proximité du centre ville et pourrait être aménagée en parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de préempter et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

-Dérogação scolaire.

Une habitante de Dragey-Ronthon demande à ce que son enfant soit scolarisé à Sartilly, étant donné que sa grand-mère y réside.

Le Conseil donne son accord.

- Création d'un comité pour le centième anniversaire de l'exécution des 4 caporaux de Souain

Monsieur LUCAS souligne que Sartilly est un des rares lieux qui maintiennent le souvenir des fusillés pour l'exemple durant le 1^{er} conflit mondial et précise que le mémorial des 4 caporaux de Souain est un élément remarquable du patrimoine de Sartilly.

Monsieur LUCAS rappelle que les 4 caporaux dont Théophile Maupas ont été fusillés le 17 mars 1915 et propose la création d'un comité pour définir et mettre en place l'organisation d'une commémoration le mardi 17 mars 2015, associant, entre autres, les familles des fusillés, les établissements scolaires, l'association des anciens combattants, Mme Jacqueline LAISNE et M. Jean-Pierre DEGIVE.

Le conseil municipal accepte la création de ce comité et 5 conseillers donnent leur accord pour participer à ses travaux : Mmes JARDIN et LEMOUSSU, MM LUCAS, VILQUIN et LOUIS DIT GUERIN.